

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 17 décembre 2020, à 19 h, par téléconférence.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Siège no 6 – Vacant

Mme Denise Houle - conseillère siège no 5 se joint à la téléconférence à 19 h 22 lors de la période de questions.

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-12-183

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au

2 décembre 2020 par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020 et jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Eric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 19 h 08.

2. SIGNIFICATION L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2020-12-184

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance extraordinaire du conseil municipal
du 17 décembre 2020 à 19 h

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Budget 2021
5. Plan triennal en immobilisations 2021-2022-2023
6. Période de questions sur les sujets de la séance uniquement
7. Clôture et levée de la séance

Adoptée

2020-12-185

4. BUDGET 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un budget pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Eric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le budget suivant pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

RECETTES	
Taxes sur valeur foncière (<i>Taxes foncières générales et taxes règlement d'emprunt</i>)	350 895 \$
Taxes pour services municipaux (<i>Taxes matières résiduelles, fibre optique et vidange de fosses septiques</i>)	94 815 \$
Transferts (<i>Toutes les subventions et sommes à recevoir du gouvernement tel que la péréquation</i>)	417 670 \$

Services rendus (<i>Revenus de location de la salle, revenus divers</i>)	7 500 \$
Imposition de droits (<i>Droits sur les mutations immobilières, dérogations mineures, permis de construction, ...</i>)	8 100 \$
Autres revenus (<i>Commandites, intérêts sur placement, intérêts sur arrérages de taxes, ...</i>).	5 950 \$
TOTAL	884 930 \$
DÉPENSES	
Administration générale	199 105 \$
Sécurité publique	84 015 \$
Voirie	190 370 \$
Hygiène du milieu	88 980 \$
Santé et bien-être	1 390 \$
Urbanisme et développement	86 345 \$
Loisirs et culture	43 675 \$
Frais de financement	4 375 \$
Sous-total	698 255 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Amortissement – Immobilisation – Dette – Investissement – Surplus	186 675 \$
<i>(Un montant de 343 135 \$ est investi dans les immobilisations)</i>	
TOTAL	884 930 \$

Adoptée.

2020-12-186

5. PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un plan triennal en immobilisation pour les trois prochaines années;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le plan triennal en immobilisation suivant pour les années 2021-2022-2023 :

ANNÉE 2021	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE	343 135 \$
Équipements récréatifs (Terrain de volley-ball)	2 275 \$
Logiciel informatique	3 100 \$
Borne sèche	10 000 \$
Installations (débarcadère) sur la Rivière Bécancour	10 000 \$
Panneaux indicateurs des numéros civiques	10 585 \$
Équipements récréatifs (Installation des jeux)	21 315 \$
Agrandissement & asphalte & éclairage stationnement bureau municipal (PRIMADA)	90 000 \$
Travaux de voirie – TECQ – PAERLL – travaux d'asphaltage, ...	195 860 \$

ANNÉE 2022	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE	262 875 \$
Tracteur et équipement pour tonte pelouse	10 000 \$
Agrandissement garage	50 000 \$
Travaux de voirie – TECQ – asphaltage, ...	202 875 \$

ANNÉE 2023	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE	212 875 \$
Borne sèche - 11 ^e rang ou 16 ^e rang	10 000 \$
Travaux de voirie – TECQ – asphaltage, ...	202 875 \$

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE LA SÉANCE UNIQUEMENT

Mme Denise Houle - conseillère siège no 5 se joint à la téléconférence à 19 h 22.

2020-12-187

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Que la séance soit levée à 19 h 24.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire
trésorière

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-